

VOTRE VILLE VOUS INFORME



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COLLECTE DES ENCOMBRANTS: LIMITE D'INSCRIPTION LE 22 OCTOBRE



La collecte des encombrants aura lieu le 28 octobre. Le service de collecte est offert sur inscription moyennant un tarif de 40 \$. La date limite d'inscription et de paiement est le 22 octobre.

Un monstre encombrant doit pouvoir être transporté par 2 personnes. C'est un objet d'origine domestique ou un meuble de maison ou de jardin, et qui peut être recueilli par un camion à chargement arrière régulier.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page à ce sujet <https://sbdL.net/collecte-encombrants/>



COLLECTE DE FEUILLES

La collecte de feuille dans des sacs en papier aura lieu le 5 novembre. Aucune inscription n'est requise. Assurez-vous que vos sacs sont en bordure de rue la veille.

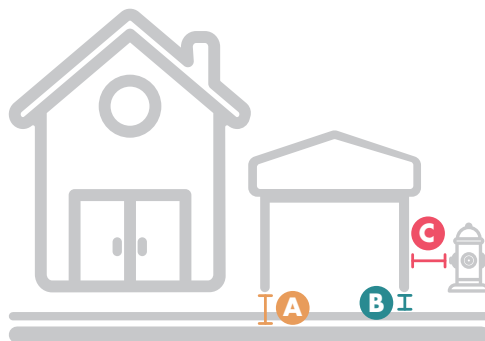
Pour plus d'information; <https://sbdL.net/collecte-feuilles-mortes-avec-sacs-papier/>

TRAVAUX PUBLICS

POSE DES GARAGES DE TOILES

Prière de respecter la pose des garages de toile :

- 1 m de la chaussée; **A**
- 0,5 m d'un trottoir, d'une piste cyclable ou d'un passage piéton; **B**
- 1,5 m d'une borne-fontaine. **C**



ÉLAGAGE DES BRANCHES NUISANT AUX OPÉRATIONS

Une tournée du territoire sera effectuée afin d'élaguer les branches accrochant la machinerie de déneigement. (Nous tenons en compte la hauteur du souffleur comme guide). Prière de nous aider en prenant de l'avance, vérifier vos arbres et faites-en faire l'élagage. Une lettre sera transmise aux citoyens devant se corriger afin de nous permettre d'offrir un meilleur service de déneigement pour tous.

PANIER DE BASKETBALL ET BUTS DE HOCKEY

Prière de garder ceux-ci sur vos terrains et à une distance de plus de 2 m de la chaussée pour nous permettre de ne pas endommager vos biens.



INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES EN PÉRIODE HIVERNALE

Un petit rappel sur les interdictions de stationner en période hivernale du 1^{er} novembre au 15 avril. Des stationnements incitatifs sont accessibles :

- Bâtiment des Saphirs (175, rue Kildare)
- Parc Richelieu (386, ave. Sainte-Brigitte)
- Terrain des loisirs (8, rue de la Patinoire)
- Face à la caserne (5, rue Auclair)
- Face à l'église
- Sur la rue des Dunes

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Êtes-vous prêts à réagir en cas d'incendie? La Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 4 au 10 octobre 2026. Chaque année au Québec, près de 48 % des incendies résidentiels sont causés par une distraction ou une erreur humaine. Adopter de bonnes habitudes peut faire toute la différence.

Protégez votre famille

- Vérifiez le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée;
- Assurez-vous d'avoir au moins un avertisseur par étage et près des chambres;
- Remplacez les avertisseurs âgés de plus de 10 ans;
- Ne retirez jamais la pile et ne modifiez jamais l'appareil.

Préparez votre plan d'évacuation

- Identifiez toutes les sorties possibles de votre résidence;
- Prévoyez deux chemins de sortie pour chaque pièce;
- Déterminez un point de rassemblement à l'extérieur.

Mettez votre plan à l'épreuve!

Faites un exercice d'évacuation en famille au moins une fois par année. L'objectif est que tous puissent quitter la maison en moins de trois minutes.

La prévention commence aussi par la sécurité électrique

Une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien des appareils électriques peut causer un incendie. Utilisez uniquement des appareils certifiés, remplacez les équipements endommagés et privilégiez des rallonges électriques approuvées lorsque nécessaire.

Restez informés en tout temps

Inscrivez-vous à CITAM pour recevoir les alertes et notifications d'urgence de la Municipalité par courriel, texto ou téléphone: portailcitoyen.cauca.ca/regis-tration/general-information



Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
MRC de la Jacques-Cartier

Avis public

AVIS AU TIERS

À M. Claude Plamondon, cet avis est, par la présente, donné par la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, conformément au paragraphe 7 de l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 :

- Que nous avons reçu une demande d'accès visant à obtenir l'étude de sol de l'installation septique de la propriété sise au 376, rue Saint-Louis ;
- Que ce document ait été transmis par vous-même à la Ville et que nous sollicitons vos observations afin d'évaluer la communication ou non de ce document au demandeur, au plus tard dans les 20 jours de la diffusion dans le journal de l'avis.

Vous devez faire parvenir vos observations à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, par écrit, au 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0 ou par courriel à greffe@sbdL.net, avant l'expiration du délai mentionné ci-haut. À défaut, vous serez réputé avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 28^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2026.

Catherine Roy

Me Catherine Roy
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels